Déclaration des élu-e-s CGT

POINT 2 DU CSE DU 30 avril 2020

Le Gouvernement a décidé que l'ensemble du pays s'apprêtait à sortir du confinement entrainant un retour au travail d'une part grandissante des agents et des salariés. Pour la CGT, tout retour au travail doit être garanti par des conditions de protection, de sécurité et de santé pour l'ensemble des agents et des usagers.

A Pôle emploi comme ailleurs, ces garanties doivent être mises en place et respectées.

Selon l'OIT, le monde du travail est profondément touché par la pandémie mondiale du Coronavirus. Outre la menace que cela représente pour la santé publique, les bouleversements économiques et sociaux menacent les moyens de subsistance et le bien-être à long terme de millions d'individus. Les employeurs joueront un rôle primordial dans la lutte contre la pandémie en garantissant la sécurité des personnes ainsi que la viabilité des entreprises et des emplois.

De nombreux scientifiques annoncent un taux de contamination lors du déconfinement de l'ordre de 2 à 3000 personnes par jour, impliquant des risques d'arrêts maladie exponentiels et une seconde période de confinement possible.

En raison de la crise sanitaire sans précédent que nous vivons actuellement et du confinement, le chômage a augmenté de 7,1 % en mars, de manière *"douze fois plus rapide"* qu'en 2008, selon Éric Heyer, directeur du département analyse et prévision de l'observatoire français des conjectures économiques (OFCE). Selon lui, on est sur des niveaux de progression des demandeurs d'emploi qui correspond normalement à un an de crise économique.

Par ailleurs, les nouvelles règles d'assurance chômage reportées au mois de septembre prévoient de durcir les conditions d'ouvertures de droits et donc d'accès à l'assurance chômage. Et dans un même temps le nombre d'offres d'emploi a baissé de plus de 43 % sur un mois ! Aujourd'hui, pour une grande partie des usagers de Pôle Emploi, travailler est devenu impossible !

L'impact sur les agent-e-s de Pôle Emploi, leurs conditions de travail, mais également sur sur la réception des usagers et l'organisation de travail risque d'être important.

Pour les élu-e-s CGT Pôle Emploi Bretagne, il nous paraît important de pouvoir travailler en lien avec les membres du CSE en amont de la date de réouverture au public sur le plan de reprise des activités et la prévention des risques qui y sont liés.

Dans ce cadre, la CGT Pôle Emploi Bretagne demande la tenue d'un CSE extra ordinaire à l'initiative de la direction avant le 11 mai sur ces deux points.

Rennes, le 30 avril 2020

La CGT Pôle emploi Bretagne - 7-9 boulevard Solférino 35000 Rennes
☎ 02 99 30 41 25 - 📱 06 86 96 18 13 - Syndicat.CGT-Bretagne@pole-emploi.fr
Retrouvez nous sur Facebook et consultez notre site internet